

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU QUÉBEC - PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2020

MARIE RINFRET – PROTECTRICE DU CITOYEN								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

CLAUDE DUSSAULT - VICE-PROTECTEUR SERVICES AUX CITOYENS ET AUX USAGERS								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Rencontre de travail	2020-06-24 au 2020-06-25	Montréal	64,97 \$	90,35 \$	155,85 \$			
Rencontre de travail	2020-07-14 au 2020-07-15	Montréal	84,30 \$	90,35 \$	154,22 \$			
Rencontre de travail	2020-08-04 au 2020-08-06	Montréal	79,84 \$	153,56 \$	308,44 \$			
Rencontre de travail	2020-08-17 au 2020-08-19	Montréal	124,97 \$	126,41 \$	308,44 \$			
Rencontre de travail	2020-09-16 au 2020-09-17	Montréal	97,28 \$	90,35 \$	154,22 \$			

HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

FRAIS DE DÉPLACEMENT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC - PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2020

MARIE RINFRET - PROTECTRICE DU CITOYEN								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

CLAUDE DUSSAULT - VICE-PROTECTEUR <i>SERVICES AUX CITOYENS ET AUX USAGERS</i>								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

HÉLÈNE VALLIÈRES - VICE-PROTECTRICE <i>AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET PRÉVENTION</i>								
But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou Municipalité	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Frais inhérents	
							Montant	Description
Aucun								

NOTES : Les montants inscrits à la colonne « Frais de transport » sont également inclus au total des frais de déplacement qui figure au tableau « Frais de déplacement du personnel du Protecteur du citoyen ». L'allocation forfaitaire inclut les frais de repas.